



## **NON à la fermeture du bureau de Poste de Villejuif Les Lozaitz !**

En réponse à l'interpellation de Christian Favier, Président du Conseil départemental du Val-de-Marne, sur les annonces de fermetures de bureaux de Poste dans le département, **le Ministre de l'aménagement du territoire**, Jean-Michel Baylet a, dans un courrier du 6 avril 2017 (voir copie au dos), communiqué le plan des << transformations >> de bureaux prévues par La Poste au cours du deuxième semestre 2017.

-**"Transformation"** de bureau c'est en réalité la fermeture définitive du bureau de Poste, et son remplacement par un commerçant (PMU, supérette etc.). Celui-ci ne pourra plus réaliser qu'une vingtaine d'opérations postales contre 400 actuellement dans un vrai bureau de Poste !

-**"Transformation"** de bureau c'est aussi la disparition de tous les services bancaires et financiers aujourd'hui proposés dans votre bureau de Poste (retraits et dépôts d'argent, mandats etc.) : tous ces services proposés dans votre bureau de Poste ne seront plus assurés par le commerçant qui le remplacera. Cela pénalisera gravement tous les usagers : habitants, mais aussi commerçants de proximité, artisans et petites entreprises.

**5 bureaux de Poste du Val-de-Marne sont visés par ce projet de fermeture.  
Celui des Lozaitz est directement menacé !**

A cette fermeture s'ajoute le projet de réduction massive des horaires d'ouverture : à partir de septembre un autre bureau de Poste de Villejuif, Léo Lagrange, qui est actuellement ouvert le matin et l'après-midi, serait fermé l'après-midi, soit **une baisse de 36 % des horaires d'ouverture au public !**

Nous exigeons que La Poste abandonne tout projet de fermetures, de réductions d'horaires etc.

**Pour pouvoir fermer le bureau des Lozaitz, la Poste a besoin de l'accord préalable du Maire. Nous appelons tous les habitantes et habitants de Villejuif à l'interpeller pour lui demander de s'opposer à ces mesures !** Pour cela, rien de plus simple, il suffit de répondre non au projet de "transformation" dans les deux mois suivant le courrier que doit obligatoirement lui envoyer La Poste.

**Contre la fermeture du bureau de Poste des Lozaitz !**

**Contre la réduction des horaires d'ouverture  
du bureau de Poste de Léo Lagrange !**

Nous vous invitons à signer la pétition et à participer au rassemblement organisé le 20 mai contre la fermeture des Lozaitz :

**Rassemblement Samedi 20 mai à partir  
de 10H devant le bureau de Poste des Lozaitz  
(32 place Auguste Rodin à Villejuif).**



*Le Ministre*



17-007343-A  
17-04117

Paris, le - 6 AVR. 2017

Réf. : 17-007149-A

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le vœu adopté par le Conseil départemental du Val-de-Marne relatif à la défense et au maintien du service public postal dans votre département.

Sensible à votre démarche, j'ai sollicité le préfet du Val-de-Marne qui m'indique qu'aucune fermeture d'établissement n'interviendra au cours de l'année 2017. Le délégué départemental du groupe La Poste dans votre département l'a d'ailleurs précisé lors de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT) qui s'est tenue le 1er mars 2017.

Quatre bureaux de poste ont ou vont faire l'objet de transformations au cours du premier semestre 2017. Il s'agit de ceux de Charenton Liberté, Le Perreux Jones Marins, Fontenay-sous-Bois et Noisieu. Les transformations devant intervenir au deuxième semestre concernent cinq autres bureaux de poste : Villejuif les Lozais, Saint-Maur la Varenne Champignol, Boissy Saint Léger l'Orangerie, Fresnes la Vallée et Villeneuve le Roi les Vœux.

Je vous informe par ailleurs que le contrat de présence postale 2017-2019, conclu le 11 janvier 2017 entre l'Etat, La Poste et l'Association des Maires de France (AMF) garantit le maintien des 17 000 points de contacts de La Poste. Ce contrat prévoit qu'un bureau ne peut être transformé en agence, relais ou tout autre partenariat sans un diagnostic partagé et une consultation renforcée de la commune concernée. Tout projet de transformation, notamment en secteur urbain, doit faire l'objet d'une information au maire, qui dispose de trois mois pour exprimer son avis. Si le maire le demande, La Poste s'engage à lui soumettre pour avis un second projet d'évolution territoriale.

Monsieur Christian FAVIER  
Président du Conseil départemental  
Sénateur du Val-de-Marne  
Hôtel du département  
21, avenue du Général-de-Gaulle  
94054 CRETEIL Cedex

L'accessibilité aux services postaux est, sachez-le, une préoccupation majeure du Gouvernement. C'est un enjeu fort pour l'attractivité de nos territoires, qu'ils soient situés en zone urbaine ou rurale.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Hôtel de Castries 72 rue de Varenne - 75700 Paris Tél : 33 (0)1 49 81 21 22  
www.territoires.gouv.fr

Jean-Michel BAYLET